

Schuttrange, le 27 décembre 2018

AVIS AU PUBLIC

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange certifie par la présente que la délibération du conseil communal du 24 octobre 2018 portant adoption de la

modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la commune de Schuttrange concernant des fonds sis à Uebersyren, lieudit « Fetschenfeld », inscrits au cadastre de la commune, section D de Uebersyren, sous les numéros 477/3658, 456/3635 et 486/3659, d'une contenance totale de 407 ares, partie écrite et graphique avec rapport de présentation,

a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 décembre 2018, réf. n° 29C/011/2018.

Mention de la présente publication sera faite au Mémorial et dans le prochain bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins



Jean-Paul JOST
bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal